

### Création du Marché unique

L'intégration européenne est un processus complexe qui a des effets sur tous les secteurs de la vie économique et politique, y compris la défense, l'éducation, les droits de la personne et l'environnement. Les principaux changements sont la suppression des barrières physiques, techniques et fiscales, la libéralisation des mouvements de capitaux et l'établissement d'une union monétaire. La CE élimine aussi les mesures protectionnistes qui régissaient les politiques des marchés publics. Elle a déjà éliminé les tarifs douaniers sur le commerce entre les pays membres.

Pour parvenir à l'élimination des barrières physiques, il faut commencer par éliminer les contrôles douaniers, harmoniser les règlements d'hygiène publique et supprimer les contrôles d'immigration et des passeports.

L'élimination des barrières techniques suppose l'harmonisation des réglementations et des normes techniques en adoptant à travers toute la Communauté les mêmes normes et en reconnaissant mutuellement les critères nationaux de fabrication et d'essai qui sont très divers. Tous les produits devront être testés de façon à s'assurer qu'ils se conforment aux normes essentielles de sécurité, qu'ils soient destinés ou pas à la commercialisation au sein de la CE. Ensuite ils pourront être mis en libre circulation au sein de la CE.

Les secteurs industriels les plus affectés par les barrières techniques sont les suivants :

- l'automobile;
- l'équipement électrique et électronique, y compris les télécommunications;
- les produits pharmaceutiques et les produits chimiques transformés;
- les produits de minerais non-ferreux;
- les produits métallurgiques;
- les instruments de précision et l'équipement médical;
- l'équipement de transport;
- l'alimentation et les boissons; et
- les produits du cuir.

Les brevets et les marques de commerce sont régis par des accords différents. Les brevets supposent l'innovation et représentent la base technologique, tandis que les marques de commerce ne sont que des instruments de commercialisation. Il vaut mieux enregistrer vos marques dans chacun des pays où vous commercez. Actuellement, la protection des brevets est effective au niveau de chaque pays ou par l'entremise de la Convention sur le brevet européen à laquelle tous les membres de la CE adhèrent, à l'exception du Danemark, de l'Irlande et du Portugal. Une convention sur les brevets à l'échelle communautaire devrait être établie d'ici la fin de l'année 1991.

La suppression des barrières fiscales suppose la réduction des écarts importants entre les fourchettes des taxes à la valeur ajoutée (TVA) et entre les diverses taxes d'accise. Les exportations de la majorité des pays sont libres de TVA, mais les importations sont taxées à deux niveaux, celui de la TVA et celui des taxes d'accise sélectives.

### Libéralisation des services financiers

Bien qu'il subsistera quand-même, à l'intérieur de la CE, quelques restrictions qui affecteront les secteurs de la banque, des valeurs mobilières et des assurances, des changements majeurs sont en train d'y être apportés. L'élément le plus important du programme de 1992 sera la deuxième directive relative aux banques, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

### Un nouvel ordre pour les normes techniques

En 1985, la CEE a adopté un plan d'harmonisation des normes techniques et du développement des normes industrielles. Dans le cadre de ce plan, les directives de la CE se limitent à la définition des normes essentielles de sécurité d'utilisation et de performance, normes qui visent à protéger le grand public. Les détails techniques sont laissés à des organismes européens de normalisation comme le Comité européen de normalisation (CEN), son homologue, CENELEC, pour les normes du secteur électrique et le European Telecommunications Standards Institute (ETSI). La participation d'un grand nombre d'entreprises aux travaux de ces organismes de normalisation assure l'acceptation générale des normes définies.

L'Union des industriels européens (UNICE) fait remarquer que les normes européennes n'ont pas besoin d'être créées de toute pièce. Normalement s'il existe déjà une norme internationale, elle est automatiquement convertie en norme européenne. Si les organismes européens de normalisation doivent définir leurs propres normes, ils doivent alors en référer à l'Organisation internationale de normalisation afin que la norme européenne soit adoptée internationalement.